

RÈGLEMENT N° E-2724 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 4 juillet 2006 a adopté le règlement autorisant un emprunt de 480 000 \$ pour le financement de dépenses relatives à des travaux de protection d'immeubles municipaux de l'arrondissement, portant le numéro E-2724.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 24 août 2006 et entre en vigueur ce jour. Le règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine.

Donné à Lachine, ce troisième (3^e) jour de septembre 2006.

Danielle Champagne Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Lachine

BY-LAW NO. E-2724 - COMING INTO FORCE

Notice is given that Borough Council, at its meeting of July 4, 2006, passed the by-law no. E-2724 authorizing the financing of \$480,000 for expenditures related to the protection of municipal buildings of the borough.

This by-law was approved by the minister of Affaires municipales et des Régions on August 24, 2006, and is coming into force this day. The by-law is available for consultation during normal business hours at the borough hall, 1800 Saint-Joseph Boulevard, Lachine.

Given at Lachine, on this third (3rd) day of September 2006.

Danielle Champagne Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Lachine